

22 février 2021, 11h12

21.311

Question Sébastien Frochaux

Quel avenir pour le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) ?

Suite à la migration des bibliothèques des hautes écoles et universités de RERO vers SLSP (Swiss Library Service Platform) fin 2020, des questions se posent sur la viabilité et l'attractivité de RERO à long terme : augmentation du tarif des prêts interbibliothèques, complexification des recherches, les usagers hors SLSP ou habitants des régions périphériques sont défavorisés.

Le Conseil d'État peut-il nous dire comment il envisage l'avenir de RERO et nous faire part des actions envisagées pour remédier aux désagréments sus-cités ?

Signataire : S. Frochaux

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 26 mars 2021

La nouvelle situation dans le domaine des bibliothèques suisses qu'a créé la mise sur pied de SLSP a provoqué un séisme pour tous les réseaux de bibliothèques du pays. La Conférence romande des Directeurs de l'Instruction publique (CIIP) s'est attachée à trouver une solution non seulement pour assurer dans de bonnes conditions le passage des bibliothèques scientifiques romandes sur cette nouvelle plateforme nationale mais également pour pérenniser la compétence indispensable aux autres bibliothèques du réseau RERO qui se seraient trouvées fort dépourvues.

La logique régionale et linguistique qui prévalait jusqu'ici dans la découpe des principaux réseaux de bibliothèques en Suisse a donné lieu à un modèle basé sur la typologie. Cette transformation, qui s'est concrétisée avec la création de SLSP, apporte de grands avantages, dans l'immédiat surtout pour les usagers et les bibliothèques des Hautes Écoles. En effet, étant donné que celles-ci ont des besoins très spécifiques, qui divergent dans certains cas fortement de ceux des bibliothèques de lecture publique, le nouveau modèle apporte une cohérence opérationnelle et une liaison à l'échelle nationale avec un grand potentiel. Néanmoins, cela ne va pas sans créer des bouleversements au niveau local, puisque des bibliothèques d'une région habituées à fonctionner ensemble dans un même réseau, comme c'était le cas dans le canton de Neuchâtel avec le réseau RERO, sont obligées de revoir leur mode de collaboration.

Depuis l'annonce en 2014 du départ du canton de Vaud de RERO, et la genèse de SLSP peu de temps après, RERO n'a cessé de préparer cette mutation. Pour sa part, le Conseil d'État s'est toujours préoccupé à la fois de la pérennité d'une plateforme pour les bibliothèques exclues de SLSP et de l'assurance du transfert des données vers SLSP dans de bonnes conditions. En 2016, un projet de conversion de RERO en nouveau centre de compétences et de services aux bibliothèques, focalisé sur les besoins des bibliothèques publiques, scolaires et patrimoniales, a été présenté aux autorités politiques au sein de la CIIP. Après une phase de consolidation de ce concept, le projet « RERO 21 » a reçu l'aval des autorités politiques en 2018, et le processus de création d'une nouvelle Fondation « RERO+ » a été lancé, afin de succéder à RERO. Cette fondation, constituée par les cantons de Neuchâtel, du Jura et du Valais, ainsi que par la Ville de Martigny, tout en bénéficiant de l'appui des autres cantons romands présents au sein de la CIIP, déploiera ses nouveaux services en juillet 2021. Si, dans un premier temps, la fondation se focalise sur les bibliothèques RERO qui n'entrent pas dans le réseau SLSP, elle a l'ambition de fournir des services aux bibliothèques de l'ensemble du territoire suisse et ses différentes régions linguistiques, et se focalisera sur cet objectif dès son entrée en service en 2021.

La Fondation RERO+ développe ses propres outils, notamment son nouveau logiciel de gestion de bibliothèque et de catalogue, avec un fort accent sur le fonctionnement des bibliothèques en réseau. Il s'agit de développements entièrement locaux qui profitent de l'expertise et de la longue expérience de l'équipe RERO, sans recours à de coûteux logiciels externes, et qui sont mis publiquement à disposition en mode open source. En participant à ce nouveau dispositif, le canton de Neuchâtel maximise les possibilités de collaboration entre ses bibliothèques dans la mesure du possible, compte tenu du fait qu'une partie d'entre elles ne peut de toute façon pas rejoindre SLSP. Mais il favorise ainsi également les collaborations avec les bibliothèques des cantons voisins et à l'échelle suisse. Il est à relever aussi que les objectifs énoncés plus haut ont pu être atteints, à savoir, le transfert des données des bibliothèques des Hautes Écoles vers SLSP s'est bien déroulé et un nouveau système pourra prochainement accueillir les autres bibliothèques.

Certes, dans un premier temps, les solutions mises en place ne combleront pas tous les inconvénients provoqués par le départ vers SLSP des bibliothèques des Hautes Écoles neuchâtelaises. Toutefois, RERO et SLSP entretiennent des rapports très proches. Par conséquent, après une inévitable phase de stabilisation de ces nouveaux dispositifs, qui dans l'immédiat doivent chacun gérer cet énorme changement, il existera des conditions pour discuter ensemble d'ajustements organisationnels et techniques permettant de réduire au maximum ces inconvénients, qui ne touchent pas uniquement le canton de Neuchâtel.

Le Conseil d'État soutiendra les mesures suivantes, qui sont actuellement à l'étude :

- Donner aux usagers la possibilité de lancer des recherches simultanément sur les deux catalogues ;
- Leur donner aussi la possibilité de réutiliser leur login pour accéder aux services des deux réseaux ;
- La mise en place de tarifs préférentiels pour les usagers des bibliothèques respectives.

Ces mesures nécessiteront des temps de mise en œuvre variables. Leur succès dépendra aussi des bibliothèques elles-mêmes, qui finalement constituent ces réseaux et qui ont ainsi la possibilité d'influencer les choix effectués. En ce qui concerne l'augmentation des tarifs de prêt interbibliothèques, ceux-ci ont été établis par SLSP et le Conseil d'État n'a que peu de moyen pour les influencer. Les bibliothèques RERO pourraient tout au plus définir la part du coût de ce service qu'elles prennent en charge elles-mêmes et celle qu'elles reportent sur leurs utilisatrices et utilisateurs. Cette question financière relève finalement des autorités de tutelle de chacune des bibliothèques.